



Assemblée générale des Nations Unies

**Séance informelle de la plénière pour entendre un exposé
de l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues
en République arabe syrienne**

New York, le 22 juillet 2026

**Intervention de S.E. M. Olivier Maes
Ambassadeur, Représentant permanent du Luxembourg**

Madame la Présidente,

Le Luxembourg souscrit à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques éléments à titre national.

Je remercie Madame Karla Quintana pour son exposé sur les progrès accomplis sous sa direction par l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en Syrie.

Le Luxembourg a eu l'honneur de mener le groupe des pays qui a initié la résolution 77/301 adoptée par l'Assemblée générale en juin 2023 pour créer l'Institution indépendante. Madame Quintana, nous vous exprimons notre profonde reconnaissance pour la façon exemplaire dont vous mettez en œuvre avec vos équipes le mandat de l'Institution : faire la lumière sur le sort de toutes les personnes disparues en Syrie et le lieu où elles se trouvent, et apporter un soutien approprié aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues, en étroite coopération et en complémentarité avec tous les acteurs concernés. Ce mandat garde toute sa pertinence. C'est pourquoi le Luxembourg continuera de soutenir l'Institution politiquement et financièrement.

Nous saluons la coopération étroite que l'Institution a développée avec les familles des personnes disparues, les autorités syriennes de transition, la Commission nationale syrienne sur les personnes portées disparues et les autres acteurs impliqués sur le terrain.

La coopération entre tous les acteurs est en effet cruciale dans le contexte de la transition syrienne, après des décennies d'oppression et de violences qui, comme vous l'avez dit, ont frappé chaque famille en Syrie. Les disparitions n'appartiennent malheureusement pas seulement au passé. Elles continuent. Il est donc nécessaire de renforcer les efforts communs, pilotés par les Syriens et soutenus par la communauté internationale.

Dans la phase actuelle, l'expertise de l'Institution indépendante est indispensable et elle doit être pleinement utilisée. Nous encourageons les autorités syriennes à autoriser l'Institution à établir une présence en Syrie. Cela lui permettra de s'acquitter de son mandat et de contribuer plus efficacement aux renforcements des capacités nationales.

Madame Quintana,

Comme le Secrétaire général le fait dans son rapport (A/80/759), nous saluons les efforts déployés par l'Institution pour exploiter les technologies numériques, qui rendent ses travaux plus efficaces au service des familles.

Dans ce contexte, je voulais vous demander si vous pouviez nous donner des précisions sur les modalités prévues pour l'échange d'informations entre votre institution et la Commission nationale syrienne pour les personnes disparues, afin de permettre une meilleure coordination ?

Je vous souhaite un plein succès dans la continuation de votre mandat. Vous pouvez compter sur l'appui continu du Luxembourg.

Je vous remercie.